

RÈGLES DE VIE ET PROCÉDURES



année scolaire

2021-2022

Bienvenue à ton école!

Il nous fait plaisir de te remettre l'agenda scolaire de l'année 2019-2020.

Pour cette nouvelle année scolaire, ton agenda sera un outil précieux. Tu y trouveras des informations indispensables dont les règles de conduite de l'école, tes droits et tes devoirs ainsi que les procédures pour le bon fonctionnement de ton école.

Invite tes parents à lire ton agenda avec toi, car il demeure, tout au long de l'année, un outil de communication essentiel. Tes parents pourront y prendre connaissance du travail que tu dois faire à la maison ou des messages de ton enseignant(e). Ainsi, tes enseignant(e)s et tes parents seront complices de tes succès qui seront à la hauteur de tes compétences et de ta persévérance au travail.

Nous te souhaitons de vivre de belles réussites à l'école de la Pléiade!

La direction et l'équipe-école

1. DROITS ET DEVOIRS DE L'ÉLÈVE



À l'école, tu as des droits et des devoirs.

Ces droits et ces devoirs te permettront de vivre dans le respect de toi-même, des autres et de ton environnement.

Tu seras ainsi FIER, FIÈRE de toi!

Rôle de l'élève

Grille d'apprentissage		Toilettes	Corridors et escaliers	Terrain de l'école	Bibliothèque	Matériel technologique	En classe et au service de garde	Rang extérieur	Vestiaires du gymnase
Valeurs	Sois respectueux	Je respecte l'intimité des autres et la mienne.	Je circule en silence sur les heures de classe, en marchant à droite et de façon ordonnée.	J'ai un langage et des gestes respectueux avec les autres.	À la demande de l'adulte, je garde le silence.	Je respecte les autres dans l'utilisation du matériel technologique.	Je respecte les consignes de l'adulte.	Je prends mon rang de façon ordonnée et j'entre dans l'école en silence.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne.
	JE RESPECTE LES AUTRES EN TOUT TEMPS.								
	Sois responsable	Je vais directement à la salle de bain et je retourne directement en classe.	Je vais directement à l'endroit désigné sans perdre de temps.	Je fais les bons choix dans mes actions.	Je remets mes livres à temps et en bon état, je replace le livre et les chaises au bon endroit.	J'applique les règles d'utilisation du matériel technologique.	J'arrive à temps et j'ai le matériel nécessaire.	Au signal, je me dirige avec mon matériel à l'endroit désigné.	Je me change sans perdre de temps et je range mes effets personnels dans mon sac.
Sois sécuritaire	Je me lave les mains et je garde les lieux propres.	Je garde les corridors propres et je circule de façon sécuritaire	J'utilise le matériel adéquatement et je joue à des jeux sécuritaires.	J'utilise le matériel adéquatement.	J'utilise le matériel adéquatement.	J'utilise le matériel et les lieux tels que présentés.	Je prends mon rang de façon sécuritaire.	J'agis de façon sécuritaire.	

2. MotiVaction

L'équipe-école et celle du service de garde ont adopté un système uniforme d'encadrement du comportement des élèves. Pour motiver et féliciter les élèves qui adoptent les comportements présentés dans la grille d'apprentissage, des activités privilégiées sont organisées au cours de l'année. Un privilège est un moment de célébration collective ou de qualité que tu choisis de passer en compagnie d'un adulte que tu apprécies. Différentes possibilités te sont offertes : activités sportives, artistiques et ludiques. Tu auras de nombreuses occasions d'apprendre ce qui est attendu de toi. Les adultes te l'enseigneront clairement et te donneront l'occasion de t'exercer. Ainsi, nous sommes convaincus qu'une majorité d'élèves peuvent apprendre grâce à un soutien positif.

3. MANQUEMENT, CONSÉQUENCES ET RELATIONS D'AIDE

Par ailleurs, si tu fais le choix de ne pas respecter les règles de conduite mises de l'avant à l'école, nous devons appliquer des conséquences et une réparation sera attendue de ta part. Selon la gravité, la nature et le nombre de manquements mineurs que nous constatons, nous ajusterons les conséquences afin que tu puisses comprendre l'importance de faire les bons choix à l'avenir. Tes parents seront informés des manquements aux règles présentées dans la grille par une fiche informative. Cette fiche vise à les tenir au courant de ce qui se passe à l'école sans leur demander d'ajouter aux conséquences. Simplement, ils pourront parler avec toi de l'incident afin que tu en comprennes les conséquences. Nous souhaitons faire équipe avec eux autour de toi.

Voici les comportements pour lesquels il n'y a aucune tolérance et qui nécessitent une intervention immédiate afin que tous se sentent RESPECTÉS et en SÉCURITÉ.

Lorsqu'il y a un manquement grave, l'élève reçoit une fiche à faire signer par ses parents. Ceux-ci sont aussi avisés verbalement par la direction de l'école ou son représentant. Des mesures particulières, décidées en concertation par la direction et les intervenants de l'école, s'appliquent selon le manquement. À titre d'exemple, ces mesures peuvent prendre les formes suivantes :

- Suspension à l'interne ou à l'externe;
- Récréation accompagnée;
- Capsule sur l'intimidation et la violence;
- Ateliers d'habiletés sociales;
- Sous-groupes de besoins;
- Autres

Manquement mineur

- Refuse de faire la tâche
- Refuse d'utiliser ses outils pour se calmer
- Manque de respect envers l'adulte ou les pairs
- Attitude arrogante
- Provocation
- Argumentation
- Refuse de collaborer avec l'intervenant
- Langage inapproprié
- Gestes vulgaires
- Courir dans les déplacements
- Bris de matériel
- Autre

Manquement majeur

- Langage vulgaire (sacre, insultes, grossièreté)
- Impolitesse grave
- Propos raciaux, homophobes ou autres dans l'intention de blesser
- Menaces verbales et gestuelles
- Violence physique (frapper, pousser, donner un coup de poing, donner un coup de pied, donner un coup de tête)
- Violence verbale (crier après un adulte ou un pair)
- Intimidation
- Vandalisme
- Comportements dangereux
- Possession d'objet dangereux ou utilisation d'un objet de manière dangereuse
- Vols

4. COMPLÉMENTS AUX RÈGLES DE L'ÉCOLE

a. Vouvoiement

Le vouvoiement est privilégié pour s'adresser au personnel de l'école, afin de favoriser une relation de respect envers l'adulte.

b. Tenue vestimentaire

Elle doit être adaptée au contexte du milieu scolaire; les élèves doivent donc être vêtus décemment, proprement et selon la température.

Les vêtements ne doivent pas être porteurs de messages violents, vulgaires ou agressifs.

Les bretelles de style spaghetti, les jupes et shorts à mi-cuisse, les pantalons à taille très basse et les chandails laissant voir le ventre sont interdits à l'école.

Le port des bottes et de l'habit de neige est exigé en hiver.

c. Jouets, gommes et friandises

Jouets électroniques, appareils électroniques, caméras et objets de valeur sont strictement défendus à l'école (sauf si autorisation).

La **gomme** est strictement interdite sur la cour et à l'intérieur de l'école.

L'école ne se tient pas responsable des objets et vêtements perdus, volés ou brisés.

Il est strictement défendu de vendre, d'échanger ou d'apporter tout objet de la maison.

***Si l'élève ne respecte pas ces consignes, des mesures disciplinaires seront appliquées.**

d. Bris et perte de matériel

Lorsqu'un élève brise ou perd le matériel que l'école met à sa disposition, nous demanderons le remboursement de ce matériel.

e. Outils pour les élèves et les parents

Nous vous invitons à visiter le site Facebook de l'école au <https://www.facebook.com/ecolepleiade/>. Vous trouverez dans la section outils à l'intention des parents, différentes capsules vidéo informatives à l'intention des parents pouvant vous aider à réaliser les devoirs et leçons.

Un service gratuit est offert à tous les élèves, par téléphone ou Internet : il s'agit d'Allô Prof <http://www.alloprof.qc.ca/>. N'hésitez pas à l'utiliser au besoin au 1 888 776-4455. Les services d'**Entraide-Parent**, un organisme de soutien aux parents, sont offerts au 418 684-0050.

5. PROCÉDURES POUR LE BON FONCTIONNEMENT À L'ÉCOLE

a. Horaire de l'école

	Précolaire	Primaire	Classes COM
Avant-midi	8 h 30 à 11 h 29	7 h 58 à 11 h 29	7 h 58 à 11 h 29
		Récréation : 10 h 06 à 10 h 26	Récréation : 9 h 35 à 9 h 55
Après-midi	12 h 57 à 14 h 45	13 h à 15 h 26	12 h 53 à 15 h 26
		Récréation : 14 h 03 à 14 h 23	

Tous les élèves doivent respecter l'horaire régulier de l'école.

La surveillance est assurée par le personnel dès 7 h 45 le matin et 12 h 47 le midi. **Les élèves ne doivent pas se présenter sur la cour avant ces heures** (l'école ne se tient pas responsable des élèves qui se trouvent sur la cour avant l'heure de surveillance).

b. Absences

Si votre enfant a un rendez-vous, vous devez prévenir l'enseignant(e) par un billet qui précise la raison de son absence. Nous vous suggérons de prendre les rendez-vous lors des journées pédagogiques.

Si votre enfant est malade ou en retard, prévenez l'école et le service de garde le plus tôt possible par téléphone. En tout temps, vous pouvez laisser le message sur la boîte vocale.

École : 418-666-4575 #1

Service de garde : 418-666-4529 #1

c. Retards

L'enfant doit se trouver dans la cour de l'école au son de la cloche. Nous sommes ainsi assurés qu'il reçoit bien les services des brigadiers et des surveillants sur la cour. Quant aux retards, l'enfant doit se présenter au secrétariat pour aviser la secrétaire de son arrivée et y récupérer son billet de retard.

*** Si les retards sont répétitifs, des mesures disciplinaires pourraient être appliquées.**

d. Rendez-vous

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, un spécialiste ou la direction, veuillez téléphoner pour prendre un rendez-vous. S'il y a une urgence, communiquez avec la secrétaire.

e. Tempête ou situations d'urgence

Dans le cas d'une fermeture d'école, le matin, les seules sources officielles et fiables concernant une décision de fermeture, peu importe le contexte, sont celles-ci : messagerie téléphonique du siège social du Centre de services scolaire, de l'établissement et du service de garde, site Internet du Centre de services scolaire ou de l'établissement ou la page Facebook du Centre de services scolaire.

<http://www.csdps.qc.ca>

En cours de journée

Il se peut qu'exceptionnellement, notre école ferme ses portes en cours de journée. Il est alors impossible de rejoindre tous les parents et tuteurs. **Veillez informer votre enfant de la démarche à suivre dans cette situation.** Cependant, si nous devons fermer en cours de journée, le service de garde demeurera ouvert jusqu'au départ du dernier enfant. Vous devez remplir un formulaire en début d'année qui nous informera de la procédure à suivre pour votre enfant.

f. Maladie

À l'école, lorsque nous constatons qu'un enfant est malade (fièvre, vomissement, toux), nous le retournons à la maison. Au préalable, nous communiquerons avec vous ou une personne préidentifiée.

Si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse (streptocoque, varicelle, 5^e maladie, etc.) ou parasitaire (pédiculose (poux, gale, etc.), vous devez en aviser l'école dans les plus brefs délais. Nous ferons le lien avec l'infirmière. L'enfant doit obligatoirement rester à la maison.

g. Cas d'urgence (blessure, accident)

Les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou en cas de doute sur sa gravité, nous communiquerons avec vous ou une personne préidentifiée pour venir chercher l'enfant.

Si c'est impossible de vous joindre et que la blessure nécessite la venue de l'ambulance ou d'un taxi, nous en ferons la demande. Dans une telle situation, il est très important que nous puissions joindre les parents ou une personne responsable de l'enfant en votre absence, d'où l'importance d'inscrire un numéro de téléphone d'urgence sur la fiche santé et de nous aviser lors des changements.

h. Couverture d'assurance

Il y aura un changement de compagnie d'assurance.

Un avis sera acheminé aux parents lorsque nous aurons l'information.

i. Circulation dans l'école et sur la cour avant

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous demandons aux visiteurs et aux parents de **se présenter au secrétariat dès qu'ils entrent dans l'école. Il est interdit de circuler dans l'école sans autorisation.**

Après les heures de classe, il est interdit aux élèves de circuler dans l'école sauf pour les élèves inscrits au service de garde accompagnés de leur éducateur ou éducatrice ou encore ceux qui sont supervisés par un adulte de l'école lors d'une activité particulière.

Les élèves doivent quitter calmement l'école par la porte qui correspond à leur cycle. Ils sont dirigés vers une sortie qui leur évitera de traverser la rue au milieu des autobus scolaires.

j. Collation santé

Étant donné que nous avons des enfants présentant des allergies sévères à certains produits, tous les aliments contenant **des arachides et des noix sont interdits.**

Les enfants doivent apporter une collation santé (fruits, légumes ou produits laitiers).

k. Zone parents

Il est bien important de circuler devant l'école avec prudence pour le bien de nos enfants. Le code de sécurité routière est très important devant l'école. Vous devez ralentir votre vitesse à 30 km/h et vous arrêter au passage piétonnier. Vous devez aussi vous arrêter lorsque les lumières de l'autobus clignotent.

Pour les enfants qui circulent à pied ou à vélo, prenez le temps de bien leur expliquer les conduites sécuritaires.

Plus vous parlez positivement de l'école de votre enfant, plus il aura le goût de s'y investir.

Vous avez une inquiétude? Vous pouvez joindre les TES de l'école au 418-666-4575 poste 4.

Engagement aux règles de l'école



⇒ De l'élève

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite de mon école. Pour mon bien-être et celui de mes pairs, je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année. En cas de manquement, je me conformerai aux conséquences.

Prénom	Nom	Classe
--------	-----	--------

Signature de l'élève : _____

Date

⇒ Du parent ou tuteur

J'ai pris connaissance des règles de conduite et des procédures de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles de vie.

Signature d'un parent ou tuteur : _____

Date

Signature d'un parent ou tuteur : _____

Date

Règles de fonctionnement au cours d'éducation physique

Hygiène

- Le costume d'éducation physique est important pour participer au cours.

Les oublis répétés seront signalés aux parents.

- Le costume d'éducation physique se compose d'un pantalon de sport court ou long, d'un chandail à manches courtes, de bas et d'une paire d'espadrilles. Il est important que les vêtements d'éducation physique soient différents des vêtements portés en classe.
- Le changement de vêtements se fait avant et après chaque cours. Il est de la responsabilité de l'élève de faire laver ses vêtements quand cela est nécessaire et de les rapporter pour le cours suivant.
- Tous les élèves placent leur costume dans un sac en tissu ou autre identifié à leur nom.
- Il est fortement conseillé pour les élèves de 3e cycle, d'avoir un antisudorifique dans leur sac d'éducation physique.

Sécurité

- Le port de bijoux est interdit. Les cheveux longs doivent être attachés et les lacets des espadrilles aussi.

Exemption au cours (mesure exceptionnelle)

- L'enfant apporte un billet signé par un médecin ou un adulte (parent ou tuteur).

Respect de la CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF	
<ul style="list-style-type: none">- Je porte la tenue vestimentaire exigée.- Je respecte les règles.- Je respecte les officiels et j'accepte leurs décisions.- J'utilise adéquatement le matériel.	<ul style="list-style-type: none">- Je respecte mes camarades par mon langage et mes actions.- J'adopte des comportements sécuritaires pour moi-même et pour les autres.- Je vis les activités dans le calme en tout temps.

PROTOCOLE VIOLENCE ET INTIMIDATION

Définition de l'intimidation

Un élève est victime d'intimidation **lorsqu'il subit de façon répétée des gestes négatifs de la part d'un ou de plusieurs élèves qui portent atteinte à son intégration physique, émotionnelle et sociale.** Cela comprend aussi les gestes posés dans l'intention de blesser un autre élève ou de lui nuire. Ces comportements vont de la violence physique (coups, coups de pied, poussées, etc.) à la violence verbale (insulte, menace, propos ridiculisant, diffusion de rumeurs, etc.) et comprennent aussi le rejet intentionnel d'un groupe. Les parents peuvent appeler au 418-666-4575 poste 4.

Démarche de l'intervenant témoin

- Accueille la présumée victime.
- Rassemble l'information: les faits, le nom des témoins, le nom de l'élève victime et de celui qui intimide.
- Consigne par écrit l'information sur le rapport d'intimidation.
- Informe la T.E.S. de l'école et/ou du service de garde et la direction.
- Sécurise l'environnement pour la présumée victime et mets en place des mesures temporaires de sécurité au besoin.

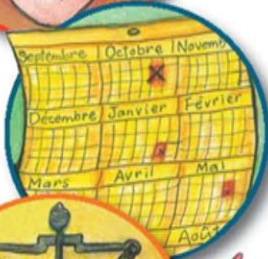
Démarche par la TES et la direction d'école

- Accueille l'information écrite de la plainte.
- Rencontre individuellement les personnes impliquées (élève victime et élève intimidateur).
- Vérifie les faits, le nom des témoins, le nom de l'élève victime et celui de l'élève intimidateur.
- S'il y a lieu, rencontre les témoins.
- Vérifie s'il s'agit bien d'intimidation.
- Explique le protocole aux élèves concernés.
- Apporte son support à la victime.
- Mets en place les conséquences inscrites au protocole
- Sécurise l'environnement pour la présumée victime et mets en place des mesures temporaires de sécurité.
- Informe les parents (élève victime et élève intimidateur) et les titulaires des élèves.
- Consigne les informations au dossier de l'élève intimidateur et de l'élève intimidé.
- Suivi sporadique des élèves concernés afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de récurrence.

Conflits



1 Au départ, il n'y a pas d'intention de blesser ou de faire de la peine.



2 Il est occasionnel ou peu fréquent.



3 Les forces physiques et psychologiques sont assez égales entre les deux parties.



4 Les personnes impliquées sont souvent des amis.



5 Le conflit survient suite à un désaccord, une différence d'opinion ou de perception.



6 Les deux parties impliquées réagissent avec émotions.



7 Après une discussion et des excuses mutuelles, les deux parties se sentent satisfaites du règlement de la situation.

Intimidation



1 Il y a une intention de blesser ou de faire de la peine.



2 Les paroles blessantes ou les gestes agressifs sont répétitifs.



3 L'intimidateur est plus fort psychologiquement ou physiquement.



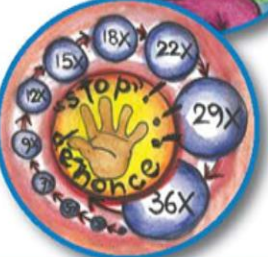
4 Les personnes impliquées ne sont généralement pas des amis.



5 L'intimidation survient sans motif valable.



6 L'intimidateur n'a peu ou pas de réactions émotives contrairement à la victime.



7 À moins de dénoncer, la situation perdue et peut s'aggraver.

